

ABONNEMENT.

Pour l'année... 12s-6d.
six mois... 6s-3d.
(payable d'avance.)
non compris les frais de
Poste.

Pour ceux qui ne se conformeront pas à cette condition l'abonnement sera de 15s. payable par semestre. Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant la fin du semestre, et de payer ce qu'ils doivent.

A. Montreal, on s'abonne chez E. R. Fabre, ecr, 3, rue St. Vincent.

BUREAU DU JOURNAL }
Côte De Léry, No. 14. }

L'AMI DE LA RELIGION

ET

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE, LITTÉRAIRE, POLITIQUE ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR Stanislas Drapeau, IMPRIMEUR-PROPRIÉTAIRE.

Québec, Vendredi, 25 Aout, 1848.

PRIX DES ANNONCES.
Six lignes et au-dessous... 2s-6d.
Dix lignes et au-dessous... 3s-4d.
Chaque insertion subséquente, le quart du prix.
Au-dessus de dix lignes 4d. la ligne.
Les annonces non accompagnées d'ordre seront publiées jusqu'à avis contraire.
Les lettres, correspondances, etc. doivent être adressées, franc de port, à STANISLAS DRAPEAU et Cie., Rue Ste. Famille, Côte De Léry, No. 14.

BUREAU DU JOURNAL }
Côte De Léry, No. 14. }

Extraits des Journaux français

FRANCE.

Assemblée nationale.

Séance du 31 juillet.

La proposition socialiste de M. Proudhon, de saisir le tiers du Revenu des Propriétaires.

M. PROUDHON. Citoyens représentants, vous êtes impatients, non pas de m'écouter, mais d'en finir. (Plus haut ! plus haut !) Vous voulez connaître ce que c'est que le communisme, que vous avez vu en actions au 17 mars, au 16 avril, au 15 mai, que vous avez vu siéger au Luxembourg, qui a élevé les barricades, qui fait enfin la lutte entre ceux qui possèdent et ceux qui travaillent.

J'ai écouté avec attention les observations du comité des finances ; j'ai médité le rapport que vous avez entendu mercredi dernier, et après ces observations et ce rapport, je suis plus que jamais dans la ferme résolution de défendre ma proposition.

L'auteur du rapport a dit que ma proposition était immorale, attentatoire à la propriété et inclinait à l'athéisme et à la suppression de la famille.

Le comité des finances a été sévère comme un maître d'école. Nous saurons bientôt si cette sévérité est le fait du comité ou du rapporteur ; j'aurais peut-être à mon tour, le droit d'être sévère. Ce rapport m'autoriserait, peut-être, à user de représailles ; mais je serai plein de miséricorde. (On rit.)

Le socialisme, sachez-le bien, ne tient pas à l'opinion d'un homme ; il faut que l'on sache que le désordre financier qui nous frappe tient à l'ineptie des hommes de finances que nous avons eus depuis vingt ans. Grâce à cela, le débat n'est pas entre M. Thiers et moi, mais il est entre le travail et le privilège.

Je commence par une explication purement personnelle. On m'a reproché mes doctrines, on a dit qu'elles étaient attentatoires à la propriété et à la famille autant que qui que ce soit. Et, je le déclare, si de pareilles accusations se renouvelaient, je les regarderais comme une insulte personnelle ; comme une diffamation ; je me défendrai, non pas comme on pourrait le croire, en attaquant mon adversaire, car la mort d'un homme ne me satisfait pas ; je ne le traînerais pas non plus devant les tri-

bunaux, car les tribunaux seraient incompetents pour juger une pareille question, mais je lui dirais : Vous qui m'accusez, reportez à cette tribune votre vie secrète, faites votre confession, je ferai la mienne [on rit], et que le public juge entre vous et moi quel est le calomniateur. [Bruits divers.]

Je viens maintenant à ma proposition : Ma proposition, c'est la révolution de février elle-même ; ce que vous ferez pour l'une, vous le ferez pour l'autre ; car vous ne connaissez pas plus l'une que l'autre. [Bruit.] Dans la révolution de février, quelques personnes ne voient qu'une surprise ; moi, je l'ai prise au sérieux, et j'en poursuivrez l'accomplissement par tous les moyens.

Permettez moi de remonter un peu haut. En 1793, si ma mémoire ne me trompe, un impôt du tiers fut établi sur le revenu, qui paya ainsi sa dette à la république ; mais depuis cette époque, la propriété, c'est-à-dire le revenu net, n'a rien fait pour le pays. Les impôts ont toujours pesé sur le travail.

La révolution de 1848 est arrivée ; il s'agit de savoir aujourd'hui si la propriété, si le revenu net peut faire quelque chose pour la république.

En 1793, on a établi deux catégories : ceux qui possédaient et ceux qui ne possédaient pas ; en 1848, on a proclamé l'extinction du paupérisme et le droit au travail. Je me demande en quoi consiste le droit au travail et comment il est possible de le réaliser. Afin de ne pas vous tenir en suspens, je vous dirai que ma proposition a pour but non pas de résoudre la question, mais d'en donner les moyens.

Pour que le travail puisse être bien organisé, il faut lui donner des débouchés ; il faut équilibrer la consommation avec le produit. N'est-il pas évident que si au lieu d'avoir un milliard de produit, ce qui nous permet de dépenser 75 centimes par jour nous avions 100 milliards de produit, nous pourrions dépenser 75 fr. par jour. [On rit.] Ce qui empêche la consommation et qui met le veto sur le travail, c'est que la circulation est entravée par plusieurs motifs, et notamment parce que chacun produit le plus possible pour accumuler de l'or, afin de vivre sans travail et d'exploiter les travailleurs.

500 millions versés à la caisse d'épargne sont 500 millions enlevés aux travailleurs. Le peuple, plus avancé sur ce point que les économistes, commence à comprendre cette

vérité ; aux yeux du prolétariat, les caisses d'épargne sont le *saure qui peut* de la civilisation moderne. Les hommes de finances le savent bien, mais ils ne veulent pas en convenir, parce qu'ils compromettraient ainsi leur propre fortune.

Si le droit était comme il doit l'être, on arriverait à avoir le crédit pour rien, et finalement à avoir l'usage des maisons et du sol pour rien. [On rit.] On arriverait à avoir la faculté de jouir sans cornes. [Nouveaux rires.—Interruption.]

Tel est, en résumé, mon plan de réalisation en ce qui concerne la garantie du travail. Je reconnais que la garantie du travail est incompatible avec le maintien de l'usure, avec les droits seigneuriaux de la propriété. [Bruit.] Ceux qui disent le contraire peuvent se qualifier de phalanstériens, de girondins ou de montagnards ; mais ils ne sont pas socialistes, et à coup sûrs ils ne sont pas républicains. [Réclamations sur tous les bancs.]

La garantie du travail est incompatible avec le royaume de l'argent, avec l'aristocratie des capitaux. Il faut en conclure deux choses l'une, ou que la propriété emportera la république, ou que la république emportera la propriété. [Exclamation générale.] Je regrette, citoyens, que ce que je dis ici vous fasse tant rire, parce que je dis ici vous tuera. [Nouvelle hilarité.]

L'abolition de l'intérêt de l'argent, et par suite l'abolition des loyers, de la rente et du revenu est le terme fatal de l'économie politique. Les économistes eux-mêmes l'ont proclamé. Dans ce déluge de projets financiers dont vous êtes saisis, je ne vois autre chose qu'une conspiration contre le taux de l'intérêt de l'argent. C'est le but de la révolution de février.

Je sais qu'on se recrée dans quelques écoles contre l'interprétation que je fais de la propriété. [Bruits divers.—Interruption.]

M. LE PRÉSIDENT. N'interrompez pas l'orateur.

M. PROUDHON. Je résonne dans un autre ordre d'idées que certaines personnes ; mais accordez-moi un peu d'attention, et vous verrez si je résonne juste. La liquidation de l'ancienne société a été ouverte le 24 février, il n'est resté que la bourgeoisie et la classe travaillante. Cette liquidation sera plus ou moins longue, selon les résistances qu'on voudra y apporter ; je l'ai prévue depuis longtemps et je l'ai dénoncé au comité des finances. Ce n'est pas d'aujourd'hui que j'ai cette pensée.

Citoyens représentants, vous venez d'entendre ma profession de foi en ce qui con-